

FAQ

Quelle est la nature de cet appel à projet ?

En partenariat avec le **CENTQUATRE-PARIS, Paris Aéroport** lance un appel à projets artistiques pour **la création de deux oeuvres in-situ et pérennes** qui seront installées **dans les aéroports Paris-Orly et Paris-Charles de Gaulle**. Cet appel à projet s'adresse à des artistes, créateur-ices, collectifs pour la **conception de deux oeuvres originales, à partir de matériaux réemployés**, issus des opérations événementielles qui se sont déroulés dans les aéroports l'été dernier.

A qui s'adresse l'appel à projet ?

L'appel à projet est ouvert à **tous les artistes français ou internationaux travaillant en France**. Plusieurs types de candidatures sont possibles : les candidats peuvent postuler seul-es ou en collectif, avec ou sans structure d'accompagnement.

Le programme est destiné **aux artistes intervenant dans le champ des arts visuels**. Sont également éligibles des **démarches pluridisciplinaires au croisement de plusieurs disciplines d'arts visuels** (peinture, dessin, sculpture, installation, photographie) ou **tout projet d'art visuel interagissant avec d'autres pratiques artistiques** (design, architecture, scénographie, etc).

Les projets proposés **ne pourront pas être électrifiés**.

Quelle est la deadline pour répondre à l'appel à projet ?

Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au **16 mars 2025 à 23h**.

De quelle manière seront sélectionnés les projets lauréats ?

Une **première sélection des candidatures** sera réalisée **sur la base des documents transmis et leur adéquation aux critères d'éligibilité**. Suite à ce premier examen des candidatures, **un jury qualifié** permettra de **distinguer deux projets lauréats sur la base des critères de sélection**.

Aucun oral n'est prévu pour la sélection des projets lauréats. Cependant, **les candidat-es peuvent être contacté-es en amont du jury afin de clarifier** ou préciser certains éléments de leur candidature.

Quels sont les critères de sélection ?

Les critères de sélection détaillés en article 6 du règlement, sont les suivants :

- o **Qualité artistique du projet - 50%**
- o **Utilisation des matériaux et faisabilité technique - 25%**
- o **Adéquation avec le contexte d'implantation de l'oeuvre et les valeurs portées par Paris Aéroport - 25%**

FAQ

Quelle est la part de matériaux réemployé à intégrer au projet candidat ?

Les projets candidats devront **utiliser au maximum les matériaux de réemploi** proposés en annexe 2.

Il n'y a **pas de pourcentage minimum et maximum définis pour leur utilisation**, ce choix étant laissé libre aux candidat·es. Cependant, il est à noter que **l'utilisation notable de ces matériaux est une condition d'éligibilité et un critère de sélection** des projets.

Quelles sont les contraintes d'utilisation de ces matériaux de réemploi ?

Les matériaux peuvent être modifiés (coupés, fondus, soudés, peints, stickés, etc), dans la mesure où ces modifications répondent aux conditions suivantes :

- o **Pas d'altération des matériaux avec PV de classement au feu M1** (bois et plastique - ex : l'adhésif Two way ne peut pas être fondu)
- o **Durabilité du choix des matériaux et de leur mise en oeuvre** (pas de maintenance spécifique hors dépoussiérage) - Durée de service de 5 ans minimum à prévoir (hors dégradations dues à du vandalisme)

L'oeuvre ne doit pas rendre lisible et visible les éléments graphiques et visuels présents sur les matériaux récupérés.

Est-il possible de voir les matériaux de réemploi en vrai ?

Une visite du stockage des matériaux est prévue **le mercredi 26 février après-midi** pour les candidat·es qui souhaiteraient les voir.

Les candidat·es qui souhaitent participer à cette visite doivent **s'inscrire par retour de mail à l'adresse suivante : aap@104.fr**

L'espace de stockage se situe à **Plaisir** dans les Yvelines (78). Les informations d'accès seront transmises par mail en amont de la visite aux personnes inscrites.

Quels sont les espaces d'implantations des oeuvres et les contraintes liées à ces espaces ?

Les candidat·es doivent **proposer un projet qui s'intègre aux espaces définis (Annexe 1)** de l'un des deux aéroports.

Les implantations et contraintes étant spécifiques pour chaque aéroport, les candidat·es proposent un projet pour un seul des deux aéroports. Si les candidat·es souhaitent postuler aux deux aéroports, deux dossiers différents doivent être remis.

Les implantations, plans, photos, éléments et contraintes techniques pour chaque aéroport sont détaillés en Annexe 1.

FAQ

Le budget prévisionnel peut-il dépasser les 40 000 € HT?

Non, **le budget maximum autorisé est de 40 000 € HT**. Les candidatures dépassant ce montant ne seront pas retenues.

Ce budget comprend :

- o Les frais de transport et stockage du matériel et de l'oeuvre
- o Les frais d'achat et transformation de matériaux
- o Les coûts de construction de l'oeuvre
- o Les frais de montage et installation de l'oeuvre
- o Les frais divers (voyage, restauration, hébergement)

L'accompagnement à la production du CENTQUATRE-PARIS et l'expertise technique d'Ateliers Puzzle ne sont pas à la charge de l'artiste et ne sont donc pas inclus dans ce budget.

Comment est pris en charge et réparti ce budget ?

A partir du lancement du projet, **le budget est piloté par le CENTQUATRE-PARIS et sa répartition réalisée en accord avec l'artiste.**

Les frais de production seront directement **versés aux différents prestataires** par le CENTQUATRE-PARIS.

Les frais liés à la rémunération de l'artiste seront reversés à l'artiste suivant les 3 phases ci-dessous :

- o 20% au lancement du projet à la signature du contrat
- o 50% au lancement en fabrication de l'oeuvre
- o 30% à la livraison de l'oeuvre

De quelle nature est l'accompagnement proposé pour les projets lauréats ?

Les lauréats bénéficieront d'un accompagnement et suivi adaptés à leur projet **par deux structures qualifiées :**

- o **La production et coordination artistique** des deux projets seront menées **par le CENTQUATRE-PARIS**
- o **Les études et Direction technique** des deux projets seront menées **par ATELIERS PUZZLE**

Des rendez-vous réguliers seront organisés afin d'accompagner les artistes dans la réalisation de leurs projets sur les points suivants :

- o Études de faisabilité technique — recommandations et ajustements potentiels
- o Coordination artistique et accompagnement à la production
- o Suivi administratif, budgétaire et calendaire
- o Suivi de fabrication et montage des oeuvres sur site

FAQ

Un atelier de travail est-il mis à disposition ?

Il n'y a pas d'atelier mis à disposition pour la réalisation des oeuvres.

Il faut donc soit avoir un espace / atelier déjà à disposition, soit passer par un prestataire externe qui fabrique l'œuvre, soit louer un espace pour la fabrication.

La location d'un atelier est intégrée en option à la **grille budgétaire en annexe 3** qui sert de trame pour le budget prévisionnel qui doit être remis avec votre candidature.

Il est donc possible de louer des espaces pour fabriquer l'œuvre, cette location sera par contre à prendre en charge dans le budget de 40 000€ HT.

Concernant les matériaux stockés, ils peuvent être stockés jusqu'à septembre 2025 au stockage situé dans les Yvelines (78), à Plaisir.

Il n'est pas possible de fabriquer l'œuvre dans l'espace de stockage des matériaux.